
Renvoi au comité de sûreté générale de la lettre du ministre de l'Intérieur relative à la déportation des prêtres insermentés à la Guyane et en Afrique, en annexe de la séance du 4 pluviôse an II (23 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la lettre du ministre de l'Intérieur relative à la déportation des prêtres insermentés à la Guyane et en Afrique, en annexe de la séance du 4 pluviôse an II (23 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 586;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36735_t2_0586_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

l'existence des déportés et la sûreté de leurs destination. »

PARÉ.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

PIÈCES ANNEXES

I

[*Le M. de l'Intérieur, au présid. de la Conv.; Paris, 4 pluv. II*] (2)

« Tu trouveras ci-jointe, Citoyen Président, copie d'un projet d'établissement d'horlogerie, dans la partie des montres que le c^o Ferrier, horloger, m'a adressé; ce projet contient des détails sur la division des différentes opérations nécessaires à la construction d'une montre, et un plan de règlement pour la conduite des travaux. Le c^o Ferrier estime que cet établissement coûterait environ un million à la nation, pour les dépenses des trois premières années et annuellement 600 mille livres y compris les dépenses imprévues mais d'un autre côté, ce citoyen observe que cette manufacture, si elle était bien administrée pourrait suivant lui, produire 100 000 l. de bénéfice net par année. Je ne puis, Citoyen, que m'en rapporter à la sagesse de l'Assemblée, sur le parti qu'elle croira prendre à l'égard du projet du c^o Ferrier. »

PARÉ.

[*Projet d'installation d'une manufacture d'horlogerie par le c^o Ferrier*]

Le plan que je propose divise la construction d'une montre en trois classes pour la partie proprement appelée horlogerie, savoir :

La première année de la formation de cette manufacture, on formerait la première classe, dans laquelle classe on construirait la première partie de la montre, cette classe se diviserait d'abord en 20 parties, dont chacune un atelier, et par conséquent un maître.

La seconde année se formerait la seconde classe dans laquelle on suivrait la seconde partie de la montre. Cette classe se diviserait en 15 parties, chacune un atelier, et chacune un maître.

La 3^e année se formerait la 3^e classe, à cette classe le mouvement de la montre acquerrait sa perfection, cette 3^e classe se diviserait en 12 parties, 12 ateliers et par conséquent 12 maîtres.

Cette 3^e année se formerait aussi les parties ou classes que l'on peut appeler accessoires à l'horlogerie. Ces parties sont les ressorts, les chaînes, les cadrans, les aiguilles, les gravures, les spiraux, le dorage, et les polissages, ce qui exige 9 ateliers et par conséquent 9 maîtres.

Une 5^e classe, la fabrique des boîtes que je diviserai en 9 ateliers, 3 pour chaque espèce de matières qui sont l'or, l'argent, et le similor dont 9 ateliers et 9 maîtres.

Voilà toutes mes divisions faites et en petit, car un plan de fabrique, tel que je le présente, est susceptible d'une bien plus vaste étendue.

(1) Mention marginale signée Goupilleau et datée du 4 pluv.

(2) F^{17A} 1009^{A bis}, pl. 1, p. 1900.

Examinons par aperçu, ce qu'il en coûterait pour le former, tel qu'il est, et une fois formé, quel pourroit être le bénéfice.

Pour les outils principaux qui sont les laminoirs, enclumes, marteaux, cisoirs, coupleurs à balanciers, tours à tourner, outils pour faire la denture des roues, d^o pour former les ailes des peignons, d^o pour faire les piliers pour tous ces objets 40 000 l.
L'appointement de 20 maîtres pour la 1^{re} année à 2 400 48 000 l.
Celui de 80 élèves à 320 25 000 l.
Les outils et matières nécessaires pour le travail des ateliers 6 400 l.

Avances pour la 1^{re} année 119 400 l.

Avances à faire pour la 2^e année

L'appointement de 35 maîtres à 2 400 84 000 l.
Celui de 150 élèves à 400 l. 56 000 l.
Outils nécessaires à la 2^e classe et matières pour tous les ateliers 8 000 l.

Déboursé de la 2^e année 148 000 l.

Avance à faire pour la 3^e année

L'appointement de 65 maîtres à 2 400 156 000 l.
Celui de 260 élèves à 480 124 800 l.
Outils nécessaires aux classes de la 3^e année 20 000 l.
Matières nécessaires pour tous les ateliers, l'or et l'argent 264 000 l.

Déboursé de la 3^e année 564 800 l.

Voilà la fabrique en activité au bout de la 3^e année, elle auroit coûté à l'Etat près d'un million, et par aperçu, compris les dépenses imprévues, elle coûterait annuellement près de 600 000 l., voyons son produit. Au point où nous en sommes, la fabrique est composée de 324 mains d'œuvre. Si le tout est bien organisé, et que chacun fasse bien sa partie, il doit se faire à raison de deux montres par décade, par personne, ce qui donnerait un produit de 23 328 montres. Je réduis ce produit à 12 000, et j'estime l'une dans l'autre à 60 l. ce qui donne un résultat de 720 000 l. Il est clair que cette entreprise peut produire annuellement 100 000 l.; je veux réduire encore et le porter à 50 000 l. et avoir rendu heureux plus de 400 personnes mérite attention, surtout dans une république où tout se doit peser, d'ailleurs j'estime que c'est non seulement 50 000 l. d'ôtées à l'étranger mais beaucoup plus. D'ailleurs, il est à considérer que c'est le germe d'une branche d'industrie introduite dans la République qui par la suite peut faire des progrès au-dessus de tous mes aperçus, surtout si on y joignoit tout ce que l'on construit dans cette partie. J'en vois la possibilité, et si comme je le désire, ce projet vient à exécution, je lui voue mes veilles pour sa perfection. Voici le projet de décret que je proposerais pour sa formation :

ART. I. Il sera procédé le plus tôt possible à l'établissement d'une fabrique de montres, soit horlogères de mains, et les fonds nécessaires seront fournis pour la Trésorerie nationale jusqu'à concurrence de 2 millions outre l'emplacement convenable qui pourra être choisi parmi les édifices nationaux invendus.

II. Pour cet effet, il sera nommé par la voie du concours un directeur général de la fabrique